

AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par le projet règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil de la Municipalité a adopté le premier projet de règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 mai 2023 à 19 h 30 au Chalet des loisirs de Saintes-Anges situé au 579, avenue Principale.
3. En résumé, ce règlement a pour objet d'encadrer la démolition de bâtiments sur le territoire en intégrant un encadrement au niveau des bâtiments patrimoniaux et la création d'un comité de démolition.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Le projet de règlement, ainsi qu'un résumé de ce projet, peuvent être consultés :
 - au bureau de la soussignée situé au 494, avenue Principale à Saintes-Anges à durant les heures normales d'ouverture;
 - en faisant une demande par téléphone au 450-470-3840 afin d'en obtenir une copie sans frais par la poste.
6. Le projet de règlement 2023-06 ne comporte pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Saintes-Anges, le 4 mai 2023.

(signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière